

La Gazette de LEMPIRE



1er semestre 2016/N°31

SOMMAIRE

Page 1: Couverture

Page 2: Sommaire

Page 3: Le mot du Maire

Page 4: Résultats du concours 2015 des maisons fleuries

Pages 5 à 21: C.R. des réunions du Conseil Municipal

Page 22: Informations municipales

Page 23: In formations diverses

Pages 24 à 42 : Vie au village

Pages 43 à 46: Travaux

Page 47: Résultats élections régionales

Page 48: Résultats élections législatives partielles

Page 49: Contrôle de l'eau

Pages 50 à 55: Pages infos gendarmerie

Page 56: Maison de l'égalité et du droit

Page 57: Opération programmée d'amélioration

de l'habitat. (C.C.P.V)

Pages 58 à 59: Histoire locale

Page 60: Le petit coin cuisine

Pages 61à 63: Micro crédit

Pages 64 à 65: Au jardin

Page 66: Humour

Page 67: Aide mémoire

Page 68: Couverture

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire; Mme. Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe; Mmes. Lydie Puche, Marie-Agnès Chamaret, conseillères municipales; Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie; M. Laurent Tellier.

Le mot du Maire

Protégeons notre planète. Ce n'est pas la devise de Lempire, mais il n'y a pas de raison pour que nous ne contribuions pas à cette légitime démarche de sauvegarde. Pensons aux générations futures, à condition qu'elles mêmes nous suivent également par leurs gestes, par leurs attitudes, par le respect de la nature. Ces générations auront un rôle primordial dans ce domaine, et il y a beaucoup à faire. Avant de parler du futur, parlons du présent, et de l'exemple que nous avons à montrer. Si déjà nous pouvions constater que nos chemins, nos talus, nos fossés étaient respectés. Or ce n'est pas le cas. Vous verrez dans ce numéro de notre gazette que l'opération nettoyage, organisée par la Sté de chasse, est malheureusement toujours indispensable, au vu de la quantité de déchets récoltés. Et pourtant, l'accès aux déchèteries est gratuit, ou plus exactement intégré dans le coût des ordures ménagères.

Les ordures ménagères dont la mise en place de la redevance incitative a eu pour conséquence de limiter, voire même de diminuer les coûts, mais aussi et surtout de diminuer les volumes transportés et enfouis, grâce à votre tri à la source. Chacun de nous est à féliciter sur ce point très positif. Cela permettra sans doute, et d'ici peu, à la Communauté de Communes de n'organiser qu'un passage tous les 15 jours entraînant une réduction des frais de transports et de fonctionnement, et une réduction des émissions de CO2.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de l'écologie, un bouleversement de nos habitudes va être mis en place dès le 1er janvier 2017 pour les collectivités, et très rapidement pour chacun de nous ensuite. je veux parler du zéro-phyto. A partir de cette date, nous ne pourrons plus traiter les trottoirs et les caniveaux. Nous avions déjà, depuis plusieurs années, abandonné le traitement des talus, pour les remplacer par l'utilisation de la débroussailleuse. Demain, il faudra ressortir la rasette et s'habituer à voir un peu plus d'herbes sauvages dans le village. Olivier, notre employé pour 8h par semaine, ne pourra assurer l'entretien des bâtiments, des cimetières et de la voirie aussi régulièrement. Une solution: que chacun s'occupe de l'entretien de son petit bout de trottoir et de caniveau. ce sera un geste écologique et économique, et cela permettra de garder une commune propre. Je remercie d'avance ceux qui s'engageront dans cette démarche, et je suis bien conscient que tout le monde ne pourra le faire.

Toujours dans le domaine de l'écologie, paraît-il, j'ai été de nouveau contacté par les représentants de la société WPD, qui m'ont confirmé leur volonté d'implanter 6 éoliennes, uniquement sur le territoire de Le Ronssoy, sur les limites de la commune de Lempire, parallèlement et de part et d'autre de l'autoroute. Ainsi, les élus de Le Ronssoy ont délibéré favorablement à cette implantation, pour des raisons financières et aucunement dans une démarche de développement durable, n'en doutons pas. J'aimerais connaître votre opinion sur ce sujet, et j'engagerai, d'ici peu, un sondage auquel je vous demanderai de bien vouloir répondre individuellement. L'attitude de vos élus dépendra certainement de vos réponses. Sur ce sujet, j'attends les dernières informations de la société.

Pour terminer avec un autre sujet, vos avez constaté, sans aucun doute, que les toitures des bâtiments autour de la mairie avaient été remplacées par la Sté Greuin Frères. Afin d'alléger les coûts, j'ai obtenu des subventions à hauteur de 70% du montant hors taxes, réparties de la sorte: 30% de l'état, 20% du département, et 20% sur la réserve parlementaire de Xavier Bertrand. Ceci nous a permis de maintenir, pour la 13ème année consécutive, nos taux d'imposition.

Bonnes vacances. Soyez prudents.

Le Maire Thierry CORNAILLE

Résultats du concours des maisons fleuries 2015



Les primés du concours 2015.

D'abord, une modification. Afin d'éviter que les compositions florales offertes aux gagnants des 2 années précédentes ne nous restent sur les bras pour cause d'absence, nous les avons remplacées par des bons d'achat d'une valeur de 30 €.

M. et Mme Jean-Paul BILOE, gagnants en 2013 dans la catégorie balcon et parterre.

M. et Mme Fernand GOMES, gagnants en 2013 dans la catégorie balcon et jardin. (Absents)

Mme Yvonne HELUIN, gagnante en 2014 dans la catégorie balcon et parterre.

M et Mme Claude LEWANDOWSKI, gagnants en 2014 dans la catégorie balcon et jardin.

Voici donc le classement 2015 :

Catégorie Balcon et jardin :

5ème: Mme Christiane DELATTRE. 81 points. Bon de 10€

4ème: M. et Mme Guillaume ANFRAY. 85 points. Bon de 15€

3ème : M. et Mme Christian PUCHE. 103 points. Bon de 20€

2^{ème} : M. et Mme Frédéric CORNAILLE. 111 points. Bon de 30€(absents)

1er : M. et Mme David KAUFMANN. 112 points. Bon de 40€

Catégorie Balcon et parterre :

5ème: M. et Mme Laurent CAZE. 81 points. Bon de 10€

4ème: Mme Françoise PIATKOWKI et M. Pierre FISCHER. 83 points. Bon de 15 €

3ème: Mme Annette TELLIER. 87points. Bon de 20 €

2^{ème} : M. et Mme Gérard HODIN. 89 points. Bon de 30€

1^{er}: M. et Mme Laurent PELLERIN. 114 points. Bon de 40€(absents)

Bravo et merci. Bonne chance à tous pour le concours 2016.

20 JANVIER 2016

L'an deux mil seize et le vingt janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents: M. Jean-Paul BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN, Mme Lydie PUCHE et M. Pierre WARGNIER.

Absent excusé : M. Frédéric BILOÉ.

Absents: M. Laurent PELLERIN.

Madame Lydie PUCHE est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt et un octobre deux mil quinze, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

Monsieur le Maire informe les membres présents que, par courrier en date du 30 octobre 2015 reçu par la mairie le 2 novembre 2015, Madame Caroline CAZÉ a démissionné de son poste de conseillère municipale et donne lecture de sa lettre.

I - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire expose que :

Statutairement pour tous leurs agents les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident et maladie professionnelle, décès...).

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

<u>Article 1</u>: D'approuver le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

Cette négociation devra couvrir les risques suivants :

➡ Agents affiliés à la CNRACL:

Décès, Accident du travail, Maladie Professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité, Adoption, Paternité, Temps partiel pour raison thérapeutique, Infirmités de guerre, l'Allocation d'invalidité temporaire et la Disponibilité d'office.

⇒ Agents affiliés à l'IRCANTEC :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité, Adoption, Paternité.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017,
- Régime du contrat : capitalisation.

<u>Article 2</u>: De s'engager à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révèleraient conformes à nos besoins.

II – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) – PROPOSITION D'EXTENSION DU SIDEN/SIAN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, Monsieur Jean-François CORDET, Préfet du Nord, a envoyé un courrier en date du 26 octobre 2015 concernant une proposition d'extension du SIDEN/SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque, seules membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque (sièges dans le Département du Nord).

Dans ce courrier, Monsieur le Préfet du Département du Nord demandait que les organes délibérants concernés se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du dit courrier et que faute de délibération dans ce délai, l'avis serait réputé favorable. Le délai étant passé, aucune délibération n'est votée. Ce point est juste évoqué pour information.

III – <u>APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA FEDERATION</u> DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2014 de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, accepte le rapport d'activités 2014 tel que présenté.

IV - CALENDRIER ADAP [ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)] : VALIDATION DE L'AGENDA

Monsieur le Maire explique que tous les bâtiments recevant du public doivent être mis aux normes afin de pouvoir accueillir et recevoir des personnes handicapées.

De manière à faciliter la tâche aux communes adhérentes, la CCPV a proposé les services d'un cabinet d'étude afin qu'un calendrier soit établi. Récemment, les rapports ont été transmis à la Mairie et il convient au Conseil Municipal d'approuver la liste des travaux ainsi que le calendrier des travaux proposés.

Après avoir pris connaissance de l'Agenda D'Accessibilité Programmée transmis par le bureau d'étude missionné par la C.C.P.V., le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, accepte de réaliser les travaux énumérés dans le rapport et accepte le calendrier proposé.

V – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes demandes de subventions, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'octroyer les subventions suivantes :

Prévention Routière : NEANT
 Secours Populaire : NEANT
 Secours Catholique : NEANT
 S.P.A. (104 habitants x 0.45 €) : 46.80 €

En cas d'intervention de la S.P.A. pour l'enlèvement d'un chien, la commune lui versera la somme de 22 euros à chaque déplacement.

VI - QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- La Préfecture a envoyé la circulaire permettant aux communes de déposer des demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- 2) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a participé à une démonstration de logiciels informatique permettant la dématérialisation. La démonstration a donné entière satisfaction et mérite réflexion. Une documentation est mise à la disposition des élus.
- La F.D.E. 80 a envoyé un courrier en date du 28 décembre 2015 concernant le Groupement de commande pour l'achat d'électricité.
- Madame Catherine GAMAND, employée communale, a envoyé ses vœux pour la nouvelle année ainsi que ses remerciements pour le colis de fin d'année.
- La Société NOREADE a envoyé le compte rendu de la réunion des Départements de l'Aisne et de la somme qui s'est déroulée le 4 décembre 2015.
- Le S.I.A.E.P. de la Haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2015.
- Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional Nord Pas de Calais Picardie, a envoyé ses remerciements pour l'envoi de la gazette.
- La Sous-Préfecture a envoyé un modèle de délibération ainsi qu'un modèle de statuts suite au projet de regroupement scolaire entre les communes de Gouy, Le Catelet et Vendhuile.
- 9) La C.C.P.V. organise une journée éco-citoyenne le 6 février 2016 à Holnon.
- 10) Monsieur MAZEIRAT de la Trésorerie de Saint-Quentin a envoyé un mail précisant que pour les communes de moins de 1000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées par la loi et à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise qu'il reversera la différence à la commune sous une forme ou une autre.
- 11) Monsieur Jean-Paul BILOÉ évoque les problèmes récents rencontrés lors du ramassage du tri sélectif. Le passage a eu lieu deux semaines de suite et il souhaiterait savoir que faire pour les semaines à venir.

Après avoir donné quelques explications, Monsieur le Maire informe l'assemblée que désormais il convient de suivre le calendrier qui a été distribué dans les boîtes aux lettres.

B - PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

- 05/11/2015: 16h00, Rendez-vous avec la Société VERITAS pour le diagnostic accessibilité, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ;
- 20/11/2015: 15h00, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE;
- 25/11/2015: 19h00, Réunion du comité de rédaction de la gazette, à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE et Thierry CORNAILLE;
- 30/11/2015: 14h30, Rendez-vous au siège des Foyers Ruraux, à Laon, Thierry CORNAILLE;
- 02/12/2015: 18h30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE;
- 04/12/2015: 10h00, Assemblée Générale du SIDEN/SIAN, à Essigny-le-Grand, Jean-Paul BILOÉ;
- 04/12/2015: 14h30, Rendez-vous avec les assurances AMP, à Lempire, Thierry CORNAILLE;
- 11/12/2015: 14h00, Tirage et montage de la gazette de Lempire, à Riqueval, à Riqueval, Thierry CORNAILLE;
- 12/12/2015: Distribution de la gazette de Lempire, Yvonne HELUIN;
- 15/12/2015: 19h00, Réunion du conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE;
- 18/12/2015: 17h00, Réunion des voisins vigilants avec la Gendarmerie, à Lempire, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER, Jean-Luc DELVINQUIÈRE et Thierry CORNAILLE;
- 19/12/2015: 16h30, Noël des enfants, à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE et Marie-Agnès CHAMARET;
- 06/01/2016: 19h30, Vœux, à Gricourt, Thierry CORNAILLE;
- 09/01/2016: 18h00, Vœux, à Bellenglise, Yvonne HELUIN;
- 17/01/2016: 11h00, Vœux, à Vendhuile, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE.

C - PARTICIPATIONS AUX TRAVAUX

- 04/12/2015: Matin, Pose des guirlandes de Noël, à Lempire, Pierre FISCHER;
- 15/01/2016: Matin, Dépose des guirlandes de Noël, à Lempire, Pierre FISCHER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et cinquante minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

10 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize et le dix février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents: M. Jean-Paul BILOÉ, M. Frédéric BILOÉ, M. Thierry CORNAILLE, M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN, Mme Lydie PUCHE et M. Pierre WARGNIER.

Absente excusée : Mme Marie-Agnès CHAMARET.

Absent: M. Laurent PELLERIN.

Procuration: Madame Marie-Agnès CHAMARET à Monsieur Pierre WARGNIER.

Monsieur Jean-Paul BILOÉ est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt janvier deux mil seize, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A - D.E.T.R. 2016 : Mise en accessibilité de la Mairie aux personnes handicapées

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré sollicite de l'Etat, pour la mise en accessibilité de la Mairie aux personnes handicapées, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, entre 20 à 60 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

B - D.E.T.R. 2016 : Mise en accessibilité de l'Eglise aux personnes handicapées

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré sollicite de l'Etat, pour la mise en accessibilité de l'Eglise aux personnes handicapées, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, entre 20 à 60 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

C – Réserve Parlementaire: Mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Sollicite de l'Etat, pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, une subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire,
- S'engage à prévoir au Budget Primitif la part restant à la charge de la Commune de LEMPIRE,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

D - Adhésion à SPL-Xdemat

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à la Société SPL-Xdemat qui a pour vocation de proposer des prestations liées à la dématérialisation. Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de délibérer afin d'adhérer et d'attendre le rendez-vous de préparation du budget à la perception afin de choisir les options.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'adhérer à SPL-Xdemat et accepte les conditions de choix des options proposées par Monsieur le Maire.

E – Nouvelles adhésions au SIDEN/SIAN : Comités syndicaux des 13 octobre et 16 novembre 2015

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'application de celles des articles L.5211-18, L.5211-61, L.5212-16, L.5214-27, L.5711-1 et suivants de ce Code,

Vu la Loi nº 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi nº 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi nº 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi nº 2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi nº 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi nº 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales.

Vu la loi nº 2012-281 du 29 Février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi nº 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi nº 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « Loi Nôtre »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 Décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence.

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2015 du Conseil Municipal de la commune de SERAIN sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération n° 20/5 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 13 Octobre 2015 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 15 septembre 2015 du Conseil Municipal de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Vu la délibération n° 25/3b adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 16 Novembre 2015 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif »,

Vu la délibération n° 24/3a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 16 Novembre 2015 par laquelle le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR NEUF VOIX POUR, ZERO ABSTENTION et ZERO CONTRE

DECIDE :

Article 1er:

Le Conseil Municipal accepte :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 20/5 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 Octobre 2015, dans les délibérations n° 25/3b et 24/3a adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 16 Novembre 2015.

Article 2:

Monsieur (ou Madame) le Maire est chargé(e) d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

II - QUESTIONS DIVERSES

A - COURRIERS DIVERS

- 12) Madame Pascale GRUNY, Sénateur de l'Aisne, a envoyé un courrier en date du 23 décembre 2015 remerciant Monsieur le Maire pour l'envoi de la gazette.
- 13) Madame Orane GOBERT, a envoyé un courrier en date du 10 janvier 2016 informant la municipalité que suite à la démission de M. Xavier BERTRAND, ancien Maire de Saint-Quentin, elle avait dû mettre fin à ses fonctions d'attachée parlementaire. Elle est désormais Directeur de cabinet du Président de l'Agglomération de Saint-Quentin.
- 14) La Région Picardie a envoyé de la documentation sur les différentes aides proposées aux administrés qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation.
- 15) Tableau des permanences des élections Législatives des 13 et 20 mars 2016 :

08 heures 00 à 10 heures 30 :

- Thierry CORNAILLE

- Laurent PELLERIN

Jean-Luc DELVINOUIÈRE

10 heures 30 à 13 heures 00 :

- Yvonne HELUIN

Frédéric BILOÉ

Lydie PUCHE

13 heures 00 à 15 heures 30 :

- Jean-Paul BILOÉ

Pierre WARGNIER

Marie-Agnès CHAMARET

15 heures 30 à 18 heures 00 :

- Thierry CORNAILLE

Lydie PUCHE
 Pierre FISCHER

Président : Thierry CORNAILLE Secrétaire : Yvonne HELUIN

Assesseurs:

- Monsieur Jean-Paul BILOÉ

- Monsieur Pierre FISCHER

- Madame Lydie PUCHE

B - PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

21/01/2016: 18h30, Vœux à la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente-cinq minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

30 MARS 2016

L'an deux mil seize et le trente mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents: M. Frédéric BILOÉ, M. Jean-Paul BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN et Mme Lydie PUCHE.

Absents excusés: Messieurs Jean-Luc DELVINQUIÈRE et Pierre WARGNIER.

Procurations: - M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE à M. Jean-Paul BILOÉ;

M. Pierre WARGNIER à Mme Marie-Agnès CHAMARET.

Absent: - Monsieur Laurent PELLERIN.

Monsieur Pierre FISCHER est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du dix février deux mil seize, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I - VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2015

Par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil Municipal vote et accepte le compte de gestion 2015 dressé par Madame Pierrette MAZERY-OUK, receveur municipal et qui se présente ainsi :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	5 RESULTAT DE CLOTURE 2015
INVESTISSEMENT	2 109.92	0.00	3 468.71	5 578.63
FONCTIONNEMENT	38 700.56	0.00	5 849.55	44 550.11
TOTAL	40 810.48	0.00	9 318.26	50 128.74

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Yvonne HELUIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Receites	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficits	Excédents	ou Déficits	Ott Excédents	ou Déficit	ou Excédents
		APTE ADMINIS			Delicit	Execuents
Résultats reportés		2 109.92		38 700.56		40 810.48
Opérations de l'exercice	14 797.29	18 266.00	53 938.74	60 364.29	68 736.03	78 630.29
TOTAUX	14 797.29	20 375.92	53 938.74	99 064.85	68 736.03	119 440.77
Résultats de clôture		5 578.63		45 126.11		50 704.74
Restes à réaliser	27 000.00	5 471.00			27 000.00	5 471.00
TOTAUX CUMULES	27 000.00	11 049.63		45 126.11	27 000.00	56 175.74
RESULTATS DEFINITIFS	15 950.37			45 126.11		29 175.74

^{2°)} Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III - VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES 2016

L'assemblée, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de voter et maintenir sans doute la dernière fois les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION	10,46 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI	11,00 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	24.84 %

IV - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 5 849.55 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A – Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 5 849.55 €
 B – Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 	+ 38 700.56 €
C – Résultat à affecter A + B (hors restes à réaliser)	+ 44 550.11 €
D – Solde d'exécution d'investissement R 001 (besoin de financement)	+ 5 578.63 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	0.00 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT (D + E)	0.00 €
AFFECTATION (= C) (G + H) 1) Affectation en réserve R1068 en investissement 2) H Report en fonctionnement R002	+ 44 550.11 € 0.00 € + 44 550.11 €

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente le budget primitif 2016 au Conseil Municipal.

Suivant les conseils du receveur municipal, celui-ci est présenté en suréquilibre avec un total en dépenses de fonctionnement de 92 670.00 € et un total en recettes de fonctionnement de 105 587.11. Cette forme de présentation permet d'isoler clairement le montant d'autofinancement disponible qui s'élève à 12 917.11 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 42 950.00 €. Les opérations suivantes ont été ouvertes ou reportées : réfection de la toiture des bâtiments communaux, achat de la maison Nottelet, travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 tel que présenté.

VI – DELIBERATIONS

A - FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE : ADHESION 2007-2016, PROROGATION ADHESION 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007-2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de Voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

DECIDE, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

B – ADHESION DE LA VILLE DE HAM A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville de Ham a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 8 janvier 2016, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Ham à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Chaulnes comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion de la ville de Ham.

C – TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE CREATION ET D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES AU PROFIT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME (F.D.E.80)

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il indique donc que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité à laquelle adhère la commune a mis en place avec l'aide de la Région Picardie, de l'A.D.E.M.E et du Département un schéma départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

La Fédération a de plus été retenue par le Commissariat Général à l'Investissement auprès du Premier Ministre comme opérateur public sur le département de la Somme en charge du déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1.116.000 € d'aide de l'Etat pour réaliser les travaux.

Il propose de transférer la compétence que détient la commune en cette matière à la Fédération Départementale d'Energie comme le permet la loi, et comme le permettent les statuts de la Fédération.

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal :

Vu l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E. 80),

 Décide de transférer à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E. 80) la compétence de la commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

o Association Française des Sclérose en Plaques : NEANT
o Les Restaurants du Cœur : NEANT
o Verdun 2016 : NEANT
o Ché verts Luron : 150,00 €

VII - QUESTIONS DIVERSES

A - PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 26/02/2016: 14h30, Réunion des vice-présidents à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE;
- 02/03/2016: 11h00, Inauguration des nouveaux bureaux de la S.A.U.R., à Vermand, Pierre WARGNIER;
- 02/03/2016: 18h30, Réunion d'information du Président du Conseil Départemental, à Gauchy, Thierry CORNAILLE;
- 04/03/2016: 19h00, Réunion de la commission électorale, à Lempire, Thierry CORNAILLE;
- 16/03/2016: 18h30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE;
- 18/03/2016: 08h30, Réunion de préparation du budget avec Mme Mazery-Ouk à la Trésorerie de Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE;
- 24/03/2016: 19h00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE;
- 29/03/2016: 18h00, Réunion de la commission mutualisation à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

25 MAI 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents: M. Jean-Paul BILOÉ, M. Frédéric BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, Thierry CORNAILLE, M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN et Mme Lydie PUCHE.

Absent excusé: M. Pierre WARGNIER.

Absent: M. Laurent PELLERIN.

Procuration: Monsieur Pierre WARGNIER à Madame Marie-Agnès CHAMARET.

Madame Marie Agnès CHAMARET est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du trente mars deux mil seize, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A - Affectation du résultat : Annule et Remplace

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 6 425.55 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A – Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 6 425.55 €
 B – Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 	+ 38 700.56 €
C – Résultat à affecter A + B (hors restes à réaliser)	+ 45 126.11 €
D – Solde d'exécution d'investissement R 001 (besoin de financement)	+ 5 578.63 €

E – Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement		+ 27 000.00 € + 5 471.00 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT (D + E)		+ 15 950.37 €
AFFECTATION (= C) (G + H) 1) Affectation en réserve R1068 en investissement 2) H Report en fonctionnement R002	(G) (=F)	+ 45 126.11 € + 15 951.37 € + 29 175.74 €

B - Modification du budget primitif 2016

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que lors de la confection du budget primitif 2016 de la commune, il y a eu une erreur matérielle dans le report de l'excédent de fonctionnement (compte 002).

Il convient donc de modifier l'erreur et de voter à nouveau le budget primitif 2016, à savoir le compte 002 est de 29 175.74 € et non 44 550.11 €. Afin de maintenir l'équilibre du budget, la somme de 3 000,00 € budgétisée au compte 022 « Dépenses Imprévues » a été supprimée.

Le budget primitif 2016 reste en suréquilibre avec un total en dépenses de fonctionnement de 89 670.00 € et un total en recettes de fonctionnement de 90 212.74 Cette forme de présentation permet d'isoler clairement le montant d'autofinancement disponible qui s'élève à 542.74 €.

Aucune modification n'est apportée à la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 42 950.00 €. Les opérations suivantes ont été ouvertes ou reportées : réfection de la toiture des bâtiments communaux, achat de la maison Nottelet, travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 tel que présenté.

C - Réserve Parlementaire : Mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Sollicite de l'Etat, pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, une subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire,
- Approuve la réalisation des travaux,
- S'engage à prévoir au Budget Primitif la part restant à la charge de la Commune de LEMPIRE,
- Accepte les devis d'un montant total de 9 816.16 € H.T., soit 11 779.39 € T.T.C.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

D - Avenant à la convention autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire expose :

- que les articles 1,2, 3, 4 et 11 de la convention initiale ont été modifiés et que les articles 14 et 15 ont été ajoutés;
- qu'à compter du 1^{er} mai 2016, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois demandera une participation financière aux communes adhérentes au service des Autorisations du Droit des Sols pour les actes d'urbanisme instruits par celui-ci.
- La participation est basée en fonction du nombre d'actes pondérés durant une année selon le ratio suivant et avec comme 1 unité = 128,20€:

I permis de construire	vaut 1	128,20 €
I certificat d'urbanisme type a	vaut 0,2	25,64 €
l certificat d'urbanisme type b	vaut 0,4	51,28 €
l déclaration préalable	vaut 0,7	89,74 €
l permis d'aménager	vaut 1,2	153,84 €
1 permis de démolir	vaut 0,8	102,56 €

- Les actes sont pris en compte lors du dépôt du dossier. Le financement sera assuré par des participations qui seront appelées de la manière suivante :
 - Une facturation au mois de juin de l'année n
 - Une facturation au mois de janvier de l'année n+1

Après avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'instruction des actes d'urbanisme par le service ADS de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et ainsi continuer à bénéficier de ce service.

E – EXTENSION DU SIDEN/SIAN AUX COMMUNES DE MORBECQUE ET STEENBECQUE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Préfet du Nord a envoyé un courrier en date du 26 avril 2016 concernant l'extension du périmètre du SIDEN/SIAN aux communes de MORBECQUE et STEENBECQUE. Conformément à la législation, les communes adhérentes doivent se prononcer. Le Préfet du Nord précise que si, dans un délai de 75 jours à compter de la réception du courrier, les organes délibérants des membres adhérents ne se sont pas prononcés sur ce sujet, à défaut de délibération l'avis sera réputé favorable à cette extension.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extension du périmètre du SIDEN/SIAN aux communes de MORBECQUE et STEENBECQUE.

F - DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire explique à l'assemblée que deux demandes de subventions ont été envoyées à la Mairie, La Brigade de Gendarmerie de LE CATELET et l'ONAC (Office National des Anciens Combattant et victimes de guerre). Le Conseil Municipal décide de ne donner aucune suite favorable aux deux demandes. Le résultat des votes étant le suivant :

- Brigade de Gendarmerie de LE CATELET : 2 Oui, 7 non, 0 abstention ;
- ONAC: 0 oui, 9 non, 0 abstention.

II – QUESTIONS DIVERSES

A - COURRIERS DIVERS

- Monsieur Julien DIVE, Député de l'Aisne, a envoyé deux courriers en date du 29 avril 2016 auxquels sont joints :
 - la question posée à M. Jean-Jacques URVOAS, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice à propos de « plusieurs sociétés se revendiquant de l'Etat qui ont proposé, contre rémunération, de régulariser des dossiers relatifs à l'accessibilité dans les ERP.
 - La question posée à Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Eduction Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à propos de la fermeture de classes.
- La Fédération Départementale d'Energie de la Somme a envoyé une invitation afin de participer à l'inauguration du nouveau siège qui se déroulera le vendredi 3 juin 2016 10h30 à Boves.
- Orange, par courrier en date du 23 mai 2016, informe la Mairie de Lempire que la cabine téléphonique sera déposée avant le 31 décembre 2017.

B - OUESTIONS DIVERSES

- ➡ Fête des Mères: La cérémonie organisée en l'honneur de la fête des mères aura lieu le samedi 28 mai 2016 à 18h00 dans la Salle du Rez-de-chaussée de la Mairie. Comme les années antérieures, le Maire et les 2 Adjoints offriront une rose à chaque dame présente.
- ⇒ 14 juillet: Renouvellement des activités des années antérieures, à savoir: distribution de friandises aux enfants et de brioches à la population le mercredi 13 juillet 2016, location de jeux picards, un repas sera offert aux habitants de Lempire, ce même repas sera facturé 10 € aux adultes venant de l'extérieur et 5 € aux enfants de l'extérieur, une buvette sera tenue par la Société de Chasse.
- M. le Maire précise que la Société WPD, a repris contact avec lui concernant le projet éolien de Le Ronssoy. Il a reçu les deux commerciaux en Mairie le mercredi 18 mai en présence des deux Adjoints.

C - PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

- 01/04/2016: 10h00, Réunion de la commission communale des impôts direct, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Marie-Agnès CHAMARET, Pierre WARGNIER et Thierry CORNAILLE;
- 06/04/2016: 18h30, Réunion de bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE;
- 07/04/2016 : 20h00, Réunion du SIVOM, à Le Catelet, Yvonne HELUIN et Lydie PUCHE ;
- 08/04/2016: 09h30, Rendez-vous avec la Société GROUPAMA en Mairie, à Lempire, Thierry CORNAILLE;
- 11/04/2016 : 19h00, Réunion du Syndicat des eaux SIAEP, à Villers-Faucon, Pierre WARGNIER ;
- 14/04/2016: 19h00, Conseil Communautaire à la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE;
- 22/04/2016: 10h00, Rendez-vous pour démonstration logiciel Xdémat en Mairie de Lehaucourt, Lydie PUCHE et Thierry CORNAILLE;
- 29/04/2016: 09h30, Nouveau rendez-vous avec la Société GROUPAMA en Mairie, à Lempire, Thierry CORNAILLE;
- 24/05/2016: 19h00, Conseil Communautaire à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

D-TRAVAUX

- 02/04/2016: matin, opération nettoyage des chemins et talus, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER, Frédéric BILOÉ et Thierry CORNAILLE;
- 18 et 20/05/2016: Plantation des fleurs dans les parterres et jardinières du village, Yvonne HELUIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



INFORMATIONS MUNICIPALES



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Satisfait de vos participations, de plus en plus nombreuses, le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'organisation de ce concours.

Les gagnants du concours 2016, pour chacune des catégories, notés par des jurés extérieurs à la Commune, se verront remettre les récompenses suivantes :

> - 1^{er} prix : 40 euros, - 2^{ème} prix : 30 euros, - 3^{ème} prix : 20 euros, - 4^{ème} prix : 15 euros, - 5^{ème} prix : 10 euros,

Des bons d'achats de 30 euros seront remis aux gagnants des deux années précédentes, hors concours mais attention seules les personnes présentes recevront les prix attribués.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Nous vous rappelons que la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité est passée de 10 ans à 15 ans au 1^{er} janvier 2014, <u>uniquement pour les personnes majeures</u>.

Si votre C.N.I. a été délivrée <u>avant</u> le 31 décembre 2003, une demande de renouvellement doit être remplie en Mairie (cf. page «informations diverses» pour la liste des pièces à joindre).

Si votre C.N.I. a été délivrée <u>après</u> le 2 janvier 2004, la prolongation de cinq ans se fait d'office c'est-àdire sans la nécessité de remplir une demande de renouvellement en Mairie.

ELECTIONS 2017

Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 07 mai 2017.

Quant aux élections législatives elles auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

<u>VACANCES DE LA</u> <u>SECRETAIRE DE MAIRIE</u>

Cet été, la Mairie sera fermée du :

1er au 21 août 2016 inclus.

<u>DEMANDES DE SUBVENTIONS</u> <u>2016</u>

Comme chaque année, la Municipalité a déposé différents dossiers de demande de subvention.

Pour la mise en accessibilité de l'Eglise et de la Mairie aux personnes à mobilité réduite, deux dossiers au titre de la D.E.T.R. ont été déposés, 2 106.00 € ont été accordés pour l'Eglise. A ce jour nous n'avons pas de réponse pour la Mairie.

Un dossier a également été déposé au titre de la Réserve Parlementaire : 5 000.00 € devraient nous être accordés.

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne arrivant ou quittant la Commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères. Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires à la demande de passeport

- Copie intégrale d'acte de naissance,
- Pièce justificative du domicile,
- Déclaration de perte ou de vol,
- Livret de famille.
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal dont la valeur est à définir selon l'âge du demandeur,
- 1 justificatif de la nationalité française (Carte d'Identité, extrait d'acte de naissance ou certificat de nationalité française),
- Extrait du jugement de divorce si les parents sont divorcés,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé).

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES DONT LA LISTE EST PARUE DANS LE N°17

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est Obligatoire.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

...........

SORTIES DE TERRITOIRE

Les sorties de territoires ne sont plus utiles depuis le 1er janvier 2014.

FEUX DE JARDINS

Il est rappelé que la législation actuellement en vigueur interdit formellement de brûler les Ordures Ménagères et/ou les déchets ménagers, quel qu'en soit la nature.

La seule tolérance est le bois sec, mais il est bien évident que les voisins ne doivent pas être incommodés (Attention aux horaires, au sens du vent, etc).

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE SE MUNIR DE :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé),
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement et que vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période de révision des listes électorales est fixée, comme les années antérieures du 1^{er} septembre au 31 décembre inclus,

Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité avant le 31 décembre 2016.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par la 1ère Adjointe ou le 2^{ème} Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu :

les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00 et les vendredis de 08h30 à 11 h 00

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.



Noël 2015. Premier colis pour Claude.

Ce Noël 2015, 30 bénéficiaires de 60 ans et plus ont reçu à domicile leur colis de Noël offert le CCAS, financé par la subvention de la commune.

Ces colis ont été distribués par Thierry Cornaille, Maire, et Yvonne Heluin, 1ère adjointe

Identique à l'année précédente, le colis était composé de :

- Une bûche pâtissière fraîche, une brioche fraîche de boulanger, un paquet de gâteaux secs, un paquet de café, une boîte de cocktail de fruits, un paquet de bonbons, 1 pot de confiture, une boîte de chocolats, une boîte de pâtes de fruits, des terrines, une bouteille de Bordeaux supérieur, une bouteille de Blanc moelleux, une bouteille de Muscat de Rivesaltes, une boîte d'assortiments de gâteaux, des gâteaux apéritif.

L'ensemble pour un total de plus de 47 euros par colis.

Le CCAS a de nouveau travaillé avec les commerces locaux. Ainsi les brioches et pâtisseries ont été fournies par la boulangerie Philippe Poret, et les autres denrées alimentaires ont été fournies par l'épicerie de Nadine Guidé, au Ronssoy.



19/12/2015 Noël des enfants. Tout est prêt pour leur accueil.



19/12/2015 Noël des enfants organisé par la commune. Les parents sont bien sages!



De ce côté aussi tout le monde est sage!



Ben, il est où le Père Noël se demande Ruben.



Il va arriver lui dit Graziella, sa maman.



Voilà, il est arrivé, en commençant sa distribution par Zoé, la plus jeune Lempiroise.



Tous les enfants, ou presque, étaient là.



Ensuite, bien entendu, chacun est pressé de commencer à découvrir et à jouer avec son propre cadeau.

Discours de la cérémonie des Vœux du Maire du 10 janvier 2016

Madame la Conseillère Départementale,
Mesdames et Messieurs les Maires et élus
Monsieur le Président du Sivom,
Madame et Messieurs les Maires honoraires,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
Madame le Chef de corps du centre de secours,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je dois vous présenter les excuses de :

M. Christophe Coulon, nouveau vice-président de la Région, chargé de la ruralité, Et de Mme Pascale Gruny, sénateur de l'Aisne,

2015, une année noire pour notre pays.

Terriblement débutée par des attentats à Charlie Hebdo, puis dans une épicerie hyper-cacher, en passant par l'assassinat d'une jeune policière, cette année s'est terminée par des massacres de civils, d'hommes et de femmes de tous âges, durant des instants de loisirs et de plaisirs comme les français savent les apprécier.

C'est horrible et inadmissible. Mais ne faisons pas d'amalgame. Ces crimes ne peuvent pas être commis et revendiqués au nom de l'Islam. Ils sont l'œuvre de fanatiques et de terroristes. En ce début d'année, j'ai bien entendu une pensée particulière pour toutes les familles qui ont perdu un être cher dans ces conditions.

Il y a un an, à ce même endroit, je disais qu'il fallait interdire le retour en France de ceux qui étaient partis faire le Jihad en Syrie ou ailleurs. Malheureusement les auteurs de ces tueries sont passées à travers les mailles semble t'il.

Année noire également pour le chômage qui ne cesse d'augmenter. Y aura-t-il, un jour, une solution à ce fléau ? Toutes les mesures échouent, et certaines entreprises, pourtant largement bénéficiaires, comme Pentair à Ham, arrivent même à fermer la porte et délocaliser laissant plus d'une centaine d'employés sur le carreau.

Bien entendu, Lempire a aussi, malheureusement son contingent de demandeurs d'emploi.

La loi pour la nouvelle organisation territoriale, dite loi NOTRE, a modifié notre paysage politique. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, nous sommes assemblés, unifiés dans le canton de Bohain. Celui de Le Catelet ayant été supprimé. Il ne reste plus dans notre département que 21 cantons, mais toujours 42 conseillers départementaux, afin de conserver une proximité avec nos élus. L'une des conséquences : aujourd'hui, les 18 maires de l'ex canton de le Catelet, apportent les résultats de chaque élection à Bohain. Ainsi, il ne reste que 13 régions dans notre pays, au lieu de 22. La notre, qui s'appelle, pour l'instant, Région Nord Pas de Calais Picardie est désormais dirigée par un homme que l'on connaît bien, Xavier Bertrand. Son programme, autour du travail, était chargé et détaillé. Aux élus maintenant de le mettre en œuvre pour la satisfaction des habitants. Un vice-président à la ruralité, Christophe Coulon, a été nommé, preuve que les difficultés que nous rencontrons dans nos campagnes sont constatées. Il faut maintenant qu'elles soient entendues. L'opposition, représenté par le groupe de Marine Le Pen, a déjà annoncé qu'elle ne serait pas un opposant systématique, mais voterait ce qu'il lui semblera être utile.

L'heure n'est plus aux disputes politiciennes. Les gens en ont raz le bol de ça ! Je tiens à féliciter le civisme des Lempiroises et Lempirois, car à chaque tour, le taux de participation a dépassé les 75%.

La loi NOTRE, c'est aussi la prise de nouvelles compétences par notre communauté de communes. Pour certaines, avant 2018, pour d'autres en 2020, avec pour exemple la compétence eau et assainissement, exercée aujourd'hui par des syndicats ou des régies communales. Faute de quoi, là aussi, les dotations diminueront. La CCPV, vient de délibérer sur la compétence numérique. Elle aidera au financement du développement de la fibre optique dans nos villages. Toutefois, il faudra quand-même être patient.

2015 est passée avec un état civil chargé pour notre petite commune.

En effet, nous avons enregistré 3 décés, Mme Gilberte Binan, Mme Marguerite Fleurant et M. Claude Lasteau, 1 mariage, Frédéric Ledoux et Cindy Barbier, 2 naissances, Mélinda Maréchal et Zoé Anfray. Nous avons aussi une pensée pour les familles des défunts.

En 2015, notre commune a adhéré au processus dit des « voisins vigilants », et j'ai signé une convention, en juin, avec les services de la Gendarmerie, et le Préfet de l'Aisne.

Attention, ce n'est pas une milice, ni un groupe de délation. Il s'agit bien plus d'un groupe averti à réagir à tout évènement ou déplacement de véhicules étrangers et anormaux. Le réflexe, faire le 17 comme chacun de vous peut le faire, si vous êtes témoin de faits délictueux ou en passe de le devenir. Les services de Gendarmerie vous assurent de l'anonymat. Des panneaux spécifiques seront apposés aux entrées de notre village.

Je me dois d'éclaircir un point qui a pu étonner certains lecteurs de notre Gazette semestrielle. Le conseil municipal a délibéré pour supprimer le Comité Communal d'Action Sociale, C.C.A.S. Je rassure la population, l'action sociale n'est pas abandonnée pour autant, mais elle est assurée directement par le Conseil Municipal. Cette modification est aussi une conséquence et une proposition de la loi NOTRE pour les petites communes. Le CCAS, c'est un budget supplémentaire, des réunions supplémentaires, des cotisations Urssaf supplémentaires, bref, un coût supplémentaire. Pas d'inquiétude, je vous confirme que le colis des aînés sera toujours distribué à Noël. Le budget y étant consacré provenant de toute façon de la commune. C'est ainsi que 30 colis ont été distribués en 2015 aux personnes de 60 ans et plus.

La commune de Lempire aime ses anciens, mais elle aime aussi ses enfants, et elle les gâte. Ainsi, chacun reçoit des chocolats à Pâques, des friandises au 14 juillet, un goûter avec passage du Père Noël, distribution de cadeaux et de chocolats est organisé autour du 25 décembre. 15 enfants en ont profité. Sans compter un bon d'une valeur de 40 € offert à chaque naissance aux heureux parents.

En ce qui concerne les travaux, en 2015, était prévue la rénovation des toitures des bâtiments dans la cour de la Mairie. Ils n'ont pu l'être, et le seront courant de cette année 2016. J'ai obtenu par le cumul des dossiers, des subventions à hauteur de 70% du prix HT.

Par contre, les travaux de rénovation de l'intérieur de l'église ont été effectués. D'abord le nettoyage et la peinture des plafonds. Ensuite, Olivier, notre agent d'entretien a réalisé le décapage, le ponçage et la vitrification des bancs, qui du coup, ont repris un petit coup de jeunesse. Enfin, l'ensemble des éclairages a été remplacé par notre électricien et élu local, qui nous a gratifiés de son temps de travail, en ne nous faisant payer que les matériels. Merci St-Pierre Fischer.

Les travaux 2016 consisteront au début des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics. A savoir l'église et la Mairie. Notre diagnostic a été réalisé grâce à la prise en charge financière par la communauté de communes. Ce diagnostic nous propose une priorisation et un calendrier de réalisation des travaux sur 3 ans. Ces travaux sont estimés à près de 25 000 €. Des devis sont en cours et à venir, et nous déposerons des dossiers de demandes de subvention avant leur réalisation.

Je suis toujours dans l'attente d'un signe de vie de notre notaire concernant la reprise des terrains dans le cadre de la procédure des biens sans maître, alors que cela fait 1 an que j'ai déposé dans son étude les arrêtés et la copie de l'ensemble de la procédure. Gardons espoir pour 2016. Il en est de même pour ce qui concerne le rachat de la maison en état d'abandon à côté de la Mairie.

Après l'investissement, abordons le fonctionnement. Certains frais sont incompressibles mais n'augmentent pas ou peu. Il s'agit des frais de personnel. D'autres nous obligent à dépenser plus, pour les mêmes services, simplement par le jeu des augmentations annuelles. Dans un ordre aléatoire, les frais d'affranchissement, les frais d'électricité, les diverses assurances, les contrats de maintenance : logiciel informatique, photocopieur, éclairage public, dératisation. La palme est décernée à notre participation au service départemental d'intervention et de secours, le SDIS, en plus clair, les pompiers. Il est normal de participer au fonctionnement de ce service indispensable, et j'en profite pour saluer et remercier le personnel qui œuvre pour nous protéger et nous secourir. Toujours est-il que nous enregistrons une augmentation de 15,62% de notre participation.

De 2765 € à 3197 €. Cela est dû à un nouveau mode de calcul, qui prend en compte, entre autre, le nombre d'interventions. De 2011 à 2014, il se chiffre à 23.

Il n'y a malheureusement pas que des urgences dans ce nombre. Certains devraient en prendre conscience. Je souhaite que ces interventions non justifiées soient plutôt facturées aux intéressés qu'à la collectivité.

Ces augmentations, nous les subissons dans un contexte de forte diminution de nos dotations. Pour rappel, moins 12% en 2015 (1600 €), et cela va continuer en 2016. Nous devons pourtant continuer à vivre et à investir. Le contraire serait synonyme de commune morte, et je me refuse à cette situation. Nous avons beaucoup d'atout pour pouvoir grandir un peu. Des terrains à bâtir disponibles, des taux d'imposition faibles, la proximité de villes moyennes. Ne manque plus que l'assainissement collectif, qui cette fois, nous a été annoncé pour 2017 lors de la dernière assemblée générale de Noréade.

J'invite donc de futurs propriétaires à venir investir chez nous.

Une autre solution pour grandir, et pour diminuer nos coûts de fonctionnement, sans pour autant réduire les investissements, c'est la création d'une commune nouvelle. Cela consiste à regrouper sous une seule entité plusieurs communes attenantes, d'un même département. Les avantages : la mise en commun des moyens, une dotation de l'état maintenue. Les inconvénients : une certaine perte d'identité, des taux d'imposition qu'il faut unifier à la hausse pour les plus faibles, mais sur plusieurs années. Une difficulté peut-être, faire adhérer la population à cette option, encore que, je suis persuadé que d'ici quelques années, nous n'aurons pas d'autre choix. Des rencontres ont commencées, il y en aura d'autres avant de prendre une décision collective.

Comme chaque année, je tiens à remercier le Conseil municipal pour sa participation et son aide, mais je dois regretter une démission pour raison personnelle. Je remercie le personnel pour son implication pleine et entière au bon fonctionnement de notre collectivité. Je remercie également les services qui nous accompagnent, nous entourent, nous sécurisent, nous conseillent ou nous aident financièrement, à savoir la presse, les pompiers, la gendarmerie, la communauté de communes, le Sivom, la sous-préfecture, le département, mais aussi nos parlementaires Xavier Bertrand et Pascale Gruny.

Je vous rappelle également, à ce sujet, que nous procéderons à de nouvelles élections en 2016 pour un ou une député(e) puisque Xavier Bertrand a pris l'honnête décision de démissionner, entre autre de sa fonction de député, pour se consacrer à notre nouvelle région.

Si vous me le permettez, je voudrais mettre à l'honneur, ici même, quelqu'un qui m'est très cher. En effet, sur proposition d'un ami que je connais bien, et de Mme Sébastijan, qui a transmis cette proposition à M. Le Préfet, mon frère Philippe, a été promu Maire honoraire. Il a été élu pendant 25 ans, Maire de Vendhuile pendant 19 ans, il est toujours Président du Sivom de Le Catelet. Cette distinction a été enregistrée par arrêté préfectoral du 17 septembre 2015. Philippe, je te félicite, et je te remercie d'avoir été si longtemps au service de la population de Vendhuile et d'être toujours aujourd'hui au service de la population du canton. Un grand regret quand même, que cette reconnaissance n'est pas été demandée, comme il est de coutume, par le Maire de Vendhuile qui t'a succédé. Je l'avais moi-même demandé pour mon prédécesseur Geneviève Dejean. J'ai d'autant plus de regret, qu'à ma connaissance aucune manifestation, ni même aucune félicitations ne t'ont été transmises depuis dans ton village. Non vraiment, je ne pouvais pas passer cela sous silence. Félicitations et bravo Philippe. Merci à ton ami et à Mme Sébastijan.

Henri Bergson disait :

Il faut agir en homme de pensée

Et penser en homme d'action.

En effet, quand on est élu, il faut réfléchir, il faut agir, il faut penser à l'avenir, il faut se souvenir du passé, il faut être diplomate et il faut savoir être reconnaissant, il est parfois nécessaire d'être ferme et directif. Un seul objectif derrière tout cela, rendre ses administrés satisfaits, voire même heureux.

C'est ce que je souhaite aux Lempiroises et Lempirois et à vous tous ici présents.

Que 2016 vous apporte joie, bonheur, santé et prospérité.

Meilleurs vœux.

Thierry Cornaille



10 janvier 2016. Cérémonie des vœux du Maire. Pendant le discours du Maire.



10 janvier 2016. Une partie du public.



10 janvier 2016. Une autre partie du public.



10 janvier 2016. Dans la continuité.



10 janvier 2016. Et le cercle est terminé.



10 janvier 2016. Les lauréats du concours des maisons fleuries. Dans la joie et le bonne humeur.



19 décembre 2015. Nouvelle réunion d'information sur la participation citoyenne.

La commune de Lempire est désormais intégrée dans le cadre de la démarche citoyenne, au processus 'voisins vigilants'.

Le capitaine Fournier, commandant la communauté de brigades de gendarmerie de Bohain, a proposé un nouvel entretien avec les volontaires de ce processus.

L'occasion de faire le point sur le système et de présenter le personnel référent pour notre commune, en la personne du gendarme Lespérance.

Les échanges des coordonnées de chacun des membres présents ont été effectués, afin de posséder un listing à jour.

Bien entendu, il a été rappelé que le rôle des volontaires n'est pas d'intervenir directement, mais d'avoir le réflexe du 17 au moindre soupçon, ne serait-ce qu'un véhicule douteux et inconnu.

Les représentants de la gendarmerie ont également présenté le système mis en place pour alerter les maires rapidement en cas de signalement dans le secteur. Ainsi, Thierry Cornaille, Maire de Lempire, s'est inscrit à l'alerte élus par SMS.

Le Maire a informé l'assistance que des panneaux spécifiques avaient été commandés. Ceux-ci ont été installés depuis aux entrées du village.

Participaient à cette réunion, le Maire et les 2 Adjoints, ainsi que:

M. et Mme Serge LESCRAUWAET, M. Jean-Luc DELVINQUIERE et M. Pierre FISCHER



8 janvier 2016. Assemblée générale du Foyer Rural de Lempire. En présence des responsables départementaux.



Un sérieux point est fait sur la situation financière catastrophique qu'il faut éclaircir quoi qu'il arrive. Des fonds doivent être restitués par le président.



2 avril 2016. Les chasseurs face à la récolte des déchets.

En cette matinée d'avril, le président de la société de chasse, M. Jean-Paul Biloé, avait invité l'ensemble des sociétaires à participer à une opération citoyenne. En effet, l'organisation habituelle et annuelle de ramassage des déchets s'est déroulée ce jour.

Séparés en plusieurs équipes afin de traiter l'ensemble du territoire de Lempire, en un minimum de temps, les chasseurs munis de remorques se sont livrés à la "collecte" de tous les déchets déposés dans les chemins, les talus, les bois, les fossés, les plateaux agricoles.

Et malheureusement, le volume a été conséquent, comme vous pouvez vous en rendre compte sur cette photo.

Le tri de ces déchets effectué, le verre a été déposé dans le container local, et tous les autres déchets ont été apportés à la déchetterie intercommunale de Joncourt.

Afin de continuer cette journée en toute convivialité, le président a ensuite convié ses collègues à un barbecue, auquel les conjointes et conjoints respectifs ont également participé.

Où comment joindre l'utile à l'agréable.



8 avril 2016. Comme chaque année les enfants jusque 12 ans ont été invités à la chasse aux œufs de Pâques dans le jardin du maire.



Tous n'étaient pas là. Mais les absents ont eu tort. Rappelons que les chocolats sont offerts par la municipalité.



8 mai 2016. L'ensemble des participants à la cérémonie.

Après la dépose de gerbes par la municipalité et l'A.C.P.G.C.A.T.M de Le Ronssoy et Lempire, la sonnerie aux morts a été entendue, suivie d'une minute de silence.

Ensuite, Thierry Cornaille, Maire de Lempire a procédé à la lecture du message du secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire.

S'en est suivi l'hymne national, avant que les participants soient invités au verre de l'amitié et de la paix durable

Merci à l'ensemble des personnes présentes à cette manifestation, et en particulier aux porte-drapeaux de l'association de Le Ronssoy Lempire.

La remise de la médaille du mérite fédéral à Jean Dubois, initialement prévue, a été reportée. La médaille n'étant pas arrivée à temps.



28 mai 2016. Chaque dame a reçu une rose offerte par le Maire et ses adjoints pour la Fête des mères.



Anne-Sophie, accompagnée de la plus jeune lempiroise, Zoé, née le 4 décembre 2015, était présente en compagnie de son mari Guillaume, afin de recevoir le cadeau réservé par la municipalité à chaque naissance d'un enfant au village. Ce cadeau est en fait un bon d'achat d'une valeur de 40 €valable au magasin Auchan à St-Quentin. C'est toujours avec plaisir que les élus présents offrent ce bon d'achat aux jeunes parents qui honorent par leur présence cette manifestation.

Discours de la Fête des mères 2016

Chers amis, et surtout chères Mamans,

Nous sommes ici tous ensemble pour célébrer cette journée particulière consacrée aux mamans.

Etre une maman en 2016 n'est pas une sinécure, même si chaque naissance dans un foyer reste un événement heureux et une joie partagée par tous les membres de la famille.

La fête des mères constitue une occasion unique de rendre hommage à toutes ces femmes qui se consacrent à la naissance puis à l'éducation de leurs enfants, à celles, nombreuses, qui concilient vie familiale et vie professionnelle.

Voilà pourquoi j'accorde de l'importance, année après année, à la célébration de cette journée. Voilà pourquoi je suis heureux de voir tous ces visages de mamans, celles qui, au quotidien, mettent leur talent, leurs compétences et surtout donnent leur temps au service de leurs enfants.

Cette fête des mères nous donne l'occasion de montrer notre reconnaissance et notre amour à celles qui nous ont tant donné, sans rien attendre en retour.

Oui, j'apprécie particulièrement l'atmosphère affectueuse de cette journée. J'y vois, du coup, l'occasion de me remémorer cette période si douce de l'enfance.

Cette fête populaire, attendue tant par vous, mamans ou mamies, que par nous, enfants, papas ou papis, a engendré de nombreuses copies, comme la fête des femmes, la fête des pères ou encore la fête des grands-mères.

Mais ces dernières n'ont quant à elles qu'un seul but, le marketing et le commerce.

Votre mission de maman a encore de beaux jours devant elle, et ce n'est pas demain que nous cesserons de vous fêter... avec un réel plaisir, croyez-le bien.

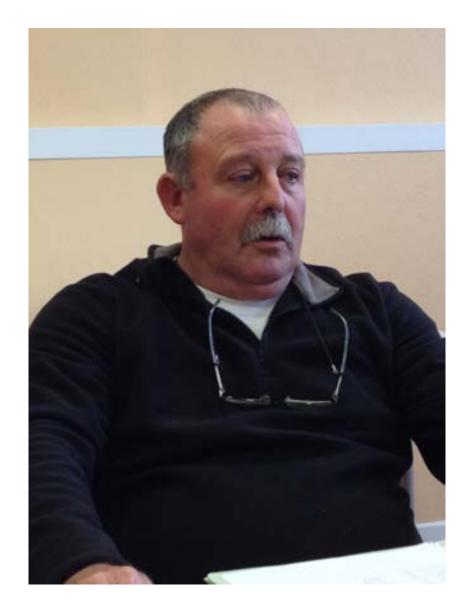
Votre amour et votre tendresse ne passeront jamais, et c'est pour cela qu'on vous aime.

Votre cœur est immense et nous vous en remercions. Alors surtout ne changez rien.

C'est bien là, la raison d'être de cette petite cérémonie.

De tout cœur, et en notre nom à tous,

Bonne fête à toutes les mamans.



20 mai 2016. M. Jean-Paul Biloé, réélu Président de la société de chasse de Lempire.

20 mai 2016. Le Président de la société de chasse avait convoqué les membres de l'association locale. A l'ordre du jour, le rapport moral et le rapport financier.

Les 2 ont été adoptés à l'unanimité.

Le rapport moral ayant rappelé les différentes actions réalisées: comptage du gibier, nettoyage de la nature, entretien des chemins et talus, agrainage et abreuvage.

La saison s'est bien déroulée, les attributions de gibier autorisé par chasseur n'ont bien entendu pas été dépassées.

Le rapport financier décrit une situation financière saine et bien gérée.

Ensuite les membres ont procédé à une nouvelle élection de leur bureau, laissant en place et sans changement, le président, le trésorier et le secrétaire.



Les toitures de l'ensemble des bâtiments dans la cour de la mairie ont été remplacées par des bac-acier laqués. Ici le garage avant travaux



Le garage ou ancien préau après travaux.



Le garage côté cour avant travaux.



Le garage côté cour après travaux.



Le local technique et l'abribus avant travaux.



Le même bâtiment après travaux.



Les anciennes toilettes, aujourd'hui local technique, n'a pas été oublié.



Une réalisation de la Sté Greuin Frères fignolée dans les moindres détails.

ELECTIONS REGIONALES DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015

RESULTATS DU 06 DECEMBRE 2015 :

INSCRITS	78
VOTANTS	55
EXPRIMÉS	52
1 – L'HUMAIN D'ABORD ! FRONT DE GAUCHE	00
2 – UNE RÉGION FIÈRE ET ENRACINÉE	24
3 – LUTTE OUVRIÈRE – FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS	00
4 – L'UPR avec François ASSELINEAU – LE PARTI QUI MONTE malgré le silence des médias	00
5 – POUR VOUS	03
6 – AVEC XAVIER BERTRAND NOTRE REGION AU TRAVAIL	23
7 – DEBOUT LA FRANCE AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN	00
8 – NOUS CITOYENS	01
9 - LE RASSEMBLEMENT! Choisir une région citoyenne, écologique et solidaire	01

RESULTATS DU 13 DECEMBRE 2015 :

INSCRITS	78
VOTANTS	59
EXPRIMÉS	58
2 – UNE RÉGION FIÈRE ET ENRACINÉE	
6 – AVEC XAVIER BERTRAND NOTRE REGION AU TRAVAIL	

ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES DES 13 ET 20 MARS 2016

RESULTATS DU 13 MARS 2016:

INSCRITS	78
VOTANTS	29
EXPRIMÉS	29
1 – M. Julien DIVE	14
2 – M. Eric NOREL	03
3 – M. Belaïdi LOGRADA	00
4 – Mme Anne ZANDITENAS	00
5 – M. Michel MAGNIEZ	02
6 – Mme Sylvie SAILLARD MEUNIER	06
7 – M. Gérard BRUNEL	00
8 – Mme Anne FERREIRA	03
9 – Mme Corinne BECOURT	01

RESULTATS DU 20 MARS 2016 :

INSCRITS	78
VOTANTS	28
EXPRIMÉS	27
1 – M. Julien DIVE	18
6 – Mme Sylvie SAILLARD MEUNIER	09



ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Lille, le 26 mai 2016

MONSIEUR LE MAIRE MAIRIE DE LEMPIRE MAIRIE

02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

AEP DE LEMPIRE

Prélèvement : N°

.

00145255

0349 AEP DE LEMPIRE

Unité de gestion Installation

UDI 001658 LEMPIRE

Point de surveillance

P 0000002279 CENTRE COMMUNE

Localisation exacte

MR DUBOIS 16 GRANDE RUE ROBINET MELANGEUR DE CUISINI

Commune

LEMPIRE

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches - Pôle du Griffon - 180, rue Pierre-Gilles de Gennes - 02000 Barenton Bugny

Type del'analyse : D1NO3

Code SISE de l'analyse : 00146372

Référence laboratoire : H_CS16.1385.4

Prétevé le : vendredi 20 mai 2015

Type visite: D1 EN DISTRIBUTION

par: MATHIEU DETREZ

	Résultats	Limites	de qualité	Références	s de qualité	
Analyse laboratoire		inférieure	supérieure	Inférieure	supérieure	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	Jileup 0					
Couleur (qualitatif)	0 qualit.					
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				1 1	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	14 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE		Ř 1				
pH	7,2 unitépH		1	6,50	9,00	
MINERALISATION	AC 0 00					
Conductivité à 25°C	665 µS/cm			200,00	1100,00	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/t.				0,10	
Nitrates (en NO3)	36,7 mg/L		50,00	10		
PARAMETRES INVALIDES		8 8				
Turbidité něphělornětrique NTU	<0,30 NTU	1	1		2,00	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				33		
Bact, sér, revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL					
Bact, sér, revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100mi-MS	0 n/100mL				0	
Entérocoques /100mI-MS	0 n/100mL		0			
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0			
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTIO	N					
Chlore libre	0,09 mg/LCI2	1			133	
Chlore total	0,09 mg/LCt2			1		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00145255)

Eau de qualité conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés. L'eau est consommable.CE BULLETIN DOIT, ETRE AFFICHE EN MAIRIE.

Pour le Directeur Général et par délégation Le Chef de Service Santé Environnementale dans l'Aisne Cypt PISSON



Gend'inform

Démarchage à domicile





En cette saison, les démarchages à domicile se multiplient pour proposer des travaux divers (élagage, démoussage...). Certains délinquants n'hésitent pas à surfacturer ces travaux. D'autres peuvent profiter d'une visite à domicile pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage. Lors de certains faits, des démarcheurs tentent de se faire remettre des chèques non libellés pour des sommes importantes.

Les personnes âgées ciblées

Les personnes âgées constituent la cible privilégiée des faux démarcheurs.

Les bons gestes à faire chez soi :

- Ne rien signer avant la conclusion d'un devis qui doit être écrit et comporter l'ensemble des informations concernant l'entreprise (nom, adresse, nom du démarcheur, descriptif précis, modalité et délai de livraison, montant HT, montant TTC).
- 2) Méfiez-vous des démarcheurs ou quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe, et des personnes proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...).
- 3) Les professionnels doivent être en mesure de présenter un extrait Kbis, véritable « carte d'identité » à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Leurs factures font mention du numéro SIRET de l'entreprise (identifiant de l'établissement). En cas de doute, ne pas hésiter à se renseigner auprès de personnes dignes de confiance avant de conclure un achat ou un contrat pour diverses prestations.
- Ne pas signer un document non daté ou antidaté. Ne pas faire de chèque antidaté.
- 5) Vous pouvez proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- 6) Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- 7) Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- 8) Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Dans le doute, composez le 17.



« Un doute, une inquiétude, je fais le 17 »

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction, Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés : privilégiez le recueil d'éléments d'identification liype de véhicule, langage, signalement, vēternents...].



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre:
- interdisez l'accès aux lieux.
- Une fois les constatations effectuées par la gendarmerie ou la police :
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (verrou, reparations,
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité:
 - faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés;
- déclarez le vol à votre société d'assurances, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Préparez une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en Pourquoi déposer plainte ?



COMPOSEZ LE 17 0U LE 112 VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE:

Contre les cambriolages,

les bons réflexes

OPPOSITION CARTE BANCAIRE: 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER: 0 892 68 32 08 BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

SFR: 10 23

Free: 32 44

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE:

www.interieur.gouv.fr



BPlace_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur











PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebàlilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique (constitue) intérieur/extérieur, alarmes ou protection déctronique...). Demandez conseils à un professionnel.

Vérifiez que les moyens de protection de votre domicile sont conformes aux conditions figurant dans votre garantie vol. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre assureur.

SOYEZ PRÉVOYANTS

Photographiez vos objets pour faciliter les recherches en cas de vol ainsi que l'indemnisation par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertisés.



SOYEZ VIGILANTS

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, ou si vous avez perdu vos clés, changez les serrures.



Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurezvous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interfocuteurs se réclament, Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicise.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de volture et ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres. Si vous possedez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous. Signatez au commissariat de políce ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indequer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE



Ninscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne Laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boite à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de conflance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échsfaudage...



EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage Ifamille, ami, voisin, gardien...1. Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.



Transférez vos appels sur vatre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio... Faites attention aux informations (dates de vacances, destinations, photos, ...| que vous publiez sur les réseaux sociaux et soyez également vigilants avec celles publiées par vos enfants.



Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie: des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

www.interieur.gouv.fr, rubrique Ma sécurité/Mon domicile,



Gend'inform

Aménagement des horaires d'accueil du public

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins en matière d'accueil du public, une évaluation de la fréquentation dans les différentes brigades de proximité a été menée au sein des unités de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Quentin. Celle-ci nous amène à en aménager les horaires. Le principe posé est le suivant :

- Brigade de proximité de chef lieu (Saint-Quentin, Bohain-en-vermandois, Ribemont et Guise): Du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h Le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h
- Brigades de proximité rattachées (Vermand, Saint-Simon, Fresnoy-le-grand, Le Catelet, Moy de l'Aisne, Wassigny): ouverture différenciée

	BTPnCL de Vermand	BTPnCL de Saint Simon	BTPnCL de Fresnoy	BTPnCL de Le Catelet	BTPnCL de Moy de l'Aisne	BTPnCL de Wassigny
lundi		8h-12h			14h-19h	
mardi						
mercredi	14h-19h		14h-19h	08h-12h		14h-19h
jeudi		8h-12h				
vendredi	8h-12h				14h-19h	
samedi		14h-19h		14h-19h		

Le nouveau dispositif d'accueil qui entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2014 :

- maintient l'ouverture de toutes les brigades de proximité ;
- garantit qu'une réponse sera toujours apportée à l'usager par l'intermédiaire de l'interphone par des gendarmes présents dans les locaux, ceux de la brigade chef lieu ou d'une patrouille restant à proximité;
- en cas de présentation d'une personne en situation de détresse, ou d'urgence, hors des horaires d'accueil et en l'absence de personnels présents, une patrouille sera dépêchée sur place;
- permet une utilisation plus rationnelle du temps de travail des personnels qui iront au contact et à la rencontre des citoyens.

Par ailleurs, les victimes d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroquerie) contre auteur non identifié peuvent utiliser la pré-plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) pour déposer plainte. Elles seront alors recontactées dans les 24 heures pour se voir proposer un rendez-vous. Leur temps d'attente sera alors réduit, car l'enquêteur pourra réutiliser les données entrées par la victime lors de son dépôt de plainte en ligne.

Je vous demande de bien vouloir informer vos administrés de ces nouvelles modalités d'accueil du public par le biais de vos bulletins municipaux.

Chef d'escadron BOUTIN commandant la compagnie de Saint Quentin

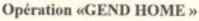


« Un doute, une inquiétude, je fais le 17 »



Région de gendarmerie de Picardie Groupement de l'Aisne Compagnie de Saint-Quentin

Gend'inform





Ce message peut être relayé aux citoyens vigilants

La lutte contre les cambriolages demeure un enjeu de sécurité publique majeur. Elle repose également sur la prévention destinée à faire échec aux malfaiteurs, ou du moins, à contraindre leur passage à l'acte. Les particuliers sont des cibles privilégiés car ils n'adoptent pas toujours les mesures de protection élémentaire de leur habitation. pensant profiter d'une relative quiétude en zone rurale.

Afin d'amener ces derniers à mieux sécuriser leur habitation, une opération baptisée «GEND HOME» a été lancée par le groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne, début novembre 2015.

Ce dispositif consiste à répondre aux demandes de consultation de sûreté des particuliers. Un gendarme se déplacera au domicile des particuliers en faisant la demande, après évaluation des menaces (détention de biens mobiliers à haute valeur, habitation déjà cambriolée), pour procéder à un « tour d'horizon » du bien et prodiguer des conseils oraux.

Les particuliers désireux de bénéficier de ce service établissent leur demande sur un formulaire type (joint en annexe), disponible en mairie (avec votre accord) ou à la brigade locale, et l'adresse à la communauté de brigades dont ils dépendent (mail, courrier). Ils seront ainsi recontactés pour convenir d'un rendez-vous.

Les correspondants de sûreté à votre disposition sur les suivants :

Brigade de Saint-Quentin : Adjudant-chef GODEFROY Jérôme - Tel : 03 23 62 97 19

Brigade de Le Catelet : Gendarme ALLIZARD Pierre - Tél: 03 23 66 80 17



« Un doute, une inquiétude, je fais le 17 »





OPERATION «GEND HOME»

DEMANDE DE CONSULTATION SÛRETÉ A DESTINATION D'UN PARTICULIER

L'avertissement :

Il a pour objectif de rappeler les principes déontologiques sur lesquels repose le travail du correspondant-sûreté (consultation), ainsi que les limites de son intervention (sur le plan juridique, technique, etc.). Vous pouvez consulter le site referentsurete.com qui se présente comme une plaquette d'information avec l'avantage d'être évolutive.

- La consultation de sûreté, est réalisée de manière consensuelle à la demande de l'administré, afin de lui proposer des conseils ou préconisations limités à ses attentes et contraintes.
- Elle ne présente aucun caractère contractuel et ne saurait engager la responsabilité de la gendamerie nationale et du correspondant sûreté.
- Elle est <u>réalisée sans aucune contrepartie</u> et revêt un caractère strictement confidentiel, <u>Les conseils ou</u> préconisations sont oraux et ne donnent pas lieu à la remise d'un écrit.
- Les mesures préconisées ont une valeur de simples recommandations à l'image de celles que la gendarmerie nationale délivrent habituellement dans l'exercice de leurs missions.
- Les mesures de sûreté devront se conformer à la réglementation générale en vigueur et aux normes applicables notamment dans le domaine des assurances, de la sécurité incendie, et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Les préconisations sont données sous réserve de l'évolution de la technologie et de la réalisation d'une étude de faisabilité.

Identification du demandeur

Nom, prénom et adresse :	
Téléphone :	
Courriel:	
absences fréquentes, biens d	s motifs qui vous incitent à demander une consultation sûreté de valeur à protéger, particularité…) :

La Maison de l'Égalité et du Droit

vous accueille du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi sur rendez-vous

La maison de l'égalité et du droit est un point d'accès et d'information au droit. Elle vous accueille, vous écoute et vous oriente via des permanences assurées par des professionnels et associations.

JURISTE DU CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES DE L'AISNE

le lundi sur rendez-vous

AVOCAT

le mardi matin sur rendez-vous

NOTAIRE

le mardi matin sur rendez-vous (une fois tous les deux mois)

DÉFENSEUR DES DROITS

le mercredi après-midi sur rendez-vous

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS UFAL DE SAINT-QUENTIN (UNION DES FAMILLES LAÏQUES)

le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous et le mercredi de 14h à 17h sur rendez-vous

SERVICE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE ET D'ENQUÊTES

sur rendez-vous

PSYCHOLOGUES DE L'ADAVEM 02

(ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES ET À LA MÉDIATION)

sur rendez-vous

JURISTE DE L'ADAVEM 02

le jeudi matin sur rendez-vous

PSYCHOLOGUE DU CENTRE DELFYN ENOQ

sur rendez-vous

ASSOCIATION PAPA, MAMAN ET MOI

le lundi après-midi sans rendez-vous et le vendredi matin sur rendez-vous

CONCILIATEURS DE JUSTICE

le mercredi matin et le jeudi après-midi sur rendez-vous

ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE

sur rendez-vous

MAISON DE L'EGALITÉ ET DU DROIT - Rue Victor Basch - 02100 Saint-Quentin Aile droite du palais de Fervagues - Tél. 03 23 05 04 84

maison egalite-droit@saint-quentin.fr

La Maison de l'Égalité et du Droit est membre de la Fédération Genéraliste d'aide aux victimes.







Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2016 à 2018



Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Diminuer vos factures d'énergie! Augmenter votre confort!

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois peut vous aider à financer une partie de vos travaux de rénovation.

PAR EXEMPLE :

- Isolation thermique intérieure ou extérieure
- · Remplacement portes ou fenêtres
- Remplacement chaudière ou système de production d'eau chaude sanitaire
- Installation poêle à bois ou système de chauffage à énergies renouvelables
- Pose ventilation, VMC
- Adaptation du logement dans le cadre d'un handicap ou d'une perte d'autonomie

Votre projet doit respecter des conditions financières et techniques.

Pour savoir si vous êtes éligible, une équipe spécialisée est à votre service gratuitement :

CITÉMETRIE

PERMANENCE (sans rendez-vous) tous les mardis matin de 9h à 11h

à la Communauté de Communes du Vermandois : RD1044 • Hameau de Riqueval • 02420 BELLICOURT (→ se munir du dernier avis d'imposition ou de non-imposition)



RENSEIGNEMENTS:

Tél. 03.65.89.04.46 (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30)

opah.vermandois@citemetrie.fr

Hauts-de-France





Histoire Locale

Les villages du Vermandois : Le Ronssoy (1ère partie)

Le Ronssoy est une commune situé dans le département de la Somme. Les habitants s'appellent les Ronssoyens, Ronssoyennes. Sa superficie actuelle est de 753 hectares. En 1793 la commune comptait 1012 habitants, en 1856 elle comptait 1608 habitants. La

population du Ronssoy, en 2013 était de 583 habitants. Le patois du vermandois est le langage usuel des habitants du Ronssoy.

Ce village, s'écrit aujourd'hui Le Ronssoy. Cette orthographe se rapproche du mot ronce qui est l'origine du nom, car on retrouve à l'emplacement de ce village, sur une vieille carte, le mot Rubetum, qui en latin, signifie ronce. Étymologie très plausible, car cet arbrisseau se trouve en grande quantité au Ronssoy, dans les jardins et dans les bois, avoisinant les murs du château fort qui défendait jadis de ce côté la frontière du Vermandois.

A travers les âges, l'antiquité Rubetum est devenu, par corruption du mot, en se francisant, Ronsoie, Ronsoy, et finalement Le Ronssoy, d'après le savant abbé de Cagny et les actes d'état civil.

Les archives nationales ou départementales ne fournissent aucun document pouvant préciser la fondation de ce village.

Cependant on peut affirmer avec certitude, qu'il remonte au XIème siècle, à l'époque où fut construit le château. La preuve visible sur laquelle s'appuie cette assertion, c'est le reste du donjon, vieille bâtisse qui existait encore au début du XXème siècle au centre de constructions modernes. Ce donjon, bâti en grès, qui était l'unique vestige d'une antique forteresse, possédait plusieurs fenêtres du plus style ogival flamboyant. Le château fort du Ronssoy était un avant poste du comté du Vermandois, correspondant à celui de Péronne.

On peut citer l'existence d'une abbaye de Saint Nicolas, habitée par des Templiers; elle disparue en 1312, lorsque Philippe le Bel abolit cet ordre célèbre. On peut noter que l'église actuelle porte le nom de Saint-Nicolas.

Les seigneurs du Ronssoy, dont la généalogie n'a pas été conservée, ont joui au moyen âge d'un certain renom, car les chroniques du temps font foi de quelques-uns.

En 1225, lors du ban et de l'arrière ban de Picardie pour la bataille de Bouvines, (convocation à l'armée des hommes en état de porter les armes) figurent au nombre des barons qui répondirent à l'appel du roi de France, Philippe Auguste, Robert du Ronssoy : ce dernier portait l'étendard de Coucy.

Pendant l'octave de Pâques 1225, (période de Pâques d'une semaine pendant laquelle se répète les mêmes chants les mêmes prières)) Gérard du Ronssoy perdit sa femme, Jeanne de Thurotte. Il la fit enterrer à l'abbaye du Mont Saint Martin et donna aux religieux, pour leurs honoraires, un muid, une mesure de blé, à prendre sur les moulins du châtelain de Noyon. En 1319, les officiers royaux de cette ville avaient saisi un criminel sur les terres du même chapitre qui le réclamait, Le bailli du Ronssoy le réclamait également, comme un échappé de ses prisons.

Au XVIème siècle la famille du Ronssoy s'était éteinte ou avait passé en d'autres mains. Ainsi, en 1595, Léonor d'Hallewin, sieur du Ronssoy, commandait le château de Doullens. Pendant le siège de cette ville, il déploya un grand courage et mourut peu de temps après à Arras des suites de ses blessures.

C'est au XVIIIème siècles que le domaine de Ronssoy entra dans la deuxième branche de la maison de Vendeuil, par le mariage de Louise-Marthe de Messey avec Albert Francois-Clérembaud de Vendeuil II seigneur de Saint-Gervais et de Neufville, marquis de Vendeuil, capitaine dans le régiment royal de Rousillon.

Albert Louis Clérembaud de Vendeuil, leur fils unique, né en 1737, perdit sa mère en 1753 et devint héritier de la chatellerie de Ronssoy et de Templeux Le Gérard, Villeret en partie, Hargicourt, Berthaucourt, etc, qui en dépendaient. Le dernier descendant des Vendeuil mourut jeune en 1832.

En 1895, le propriétaire du domaine seigneurial du Ronssoy qui n'est plus qu'une simple maison de campagne, est le baron de Vignet, descendant par sa mère de la famille de Vendeuil.

De l'antique château fort d'autrefois, il ne restait plus en 1914 que quelques constructions. La plus grande partie des bois du Ronssoy qui, jadis, continuaient la vieille forêt de Pésimont, a été défrichée et transformée en terres labourables.

En tant que commune, Ronssoy n'a pas d'histoire propre, elle se confond avec celle du château, d'ailleurs peu importante en elle même.

Avant 1698, Ronssoy était une cure en titre, avec Templeux le Guerard pour succursale, à la nomination de l'abbé d'Honnecourt. La cure était la fonction à laquelle sont attachées la direction et l'administration spirituelle d'une paroisse. Mais soit que ce village ait été détruit pendant les guerres désastreuses de cette époque, principalement celles de religion, durant lesquelles son église fut brûlée, soit que la majorité de ses habitants ait embrassé l'hérésie, (embrasser une autre religion) cette cure fut alors transférée à Templeux Le Guérard.

En 1748, elle avait été réunie au monastère Mont Saint Martin qui ne tarda pas à l'abandonner. Templeux conserva alors le titre de paroisse jusqu'à la Révolution. Mais après le Concordat, Ronssoy ayant acquis un accroissement considérable au moyen de l'industrie, son titre de cure lui fit restitué.

A suivre... Texte de Laurent TELLIER

LE PETIT COIN CUISINE

Taboulé maison

INGREDIENTS (4 PERSONNES):

200g de graines de couscous moyennes ; 150g de tomates cerise ; 1 petit bouquet coriandre ; 1 petit bouquet de menthe ; 1 concombre ; 3 c à s d'huile d'olive ; Le jus d'un citron ; Sel et poivre.



PREPARATION:

- Ciselez le persil et la coriandre
- 2 Mélangez la semoule et les herbes
- 3 Coupez les tomates
- 4 Coupez le concombre
- 5 Ajoutez les tomates et le concombre
- 6 Arrosez de jus de citron
- 7 Ajoutez l'huile d'olive
- 8 Laissez reposer

क्ष क्ष व्य व्य

Tarte de légumes en couronne

INGREDIENTS (6 PIECES):

1 cercle de pâte feuilletée de 25 cm de diamètre ; 1 courgette; 12 tomates cerise; 50g de fromage de fêta 1 poignée de pignons de pin ; 1 jaune d'œuf mélangé à une c à s de lait ; Huile d'olive ; Fleur de sel.



PREPARATION:

- Lavez la courgette puis prélevez des lanières à l'aide d'un rasoir à légume ou d'un économe. Dès que vous arrivez aux graines, tournez la courgette d'1/4 de tout et continuez à prélever.
- 2 Lavez puis coupez les tomates cerise en deux. Mettez les pignons dans un four préchauffé à 150°C pendant un peu plus de 5 minutes, jusqu'à ce qu'ils soient dorés.



- 3 Découpez 4 lignes de 12 cm au centre du cercle, afin de former 8 triangles (imaginez que vous coupez un camembert de 12 cm de diamètre en 8 portions) à l'aide d'un couteau.
- 4 Badigeonnez le cercle de pâte avec le mélange jaune d'œuf et lait.
- 5 Ajoutez les lanières de courgettes sur le pourtour en laissant le centre libre.
- 6 Faites de même avec les tomates, en les posant face bombée sur le dessous.
- 7 Emiettez la fêta sur tout le pourtour, ainsi que les pignons de pin. Arrosez d'un filet d'huile d'olive et de fleur de sel.
- 8 Repliez chaque triangle sur la garniture.
- 9 Vous devez obtenir une couronne.
- 10 Badigeonnez les triangles avec le mélange jaune d'œuf et lait.



11 - Enfournez pour une quinzaine de minutes dans un four préchauffé à

180°C. La tarte doit être dorée. Laissez tiédir sur une grille et servez tiède ou à température ambiante.



LE MICRO CREDIT PERSONNEL

Vous avez des projets divers, mais les prêts bancaires sont impossibles pour vous par rapport à votre situation.



Nous pouvons vous aider!

Prenez contact avec l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aisne (U.D.A.F).

Vous rencontrerez un bénévole qui vous écoutera et vous proposera une solution en réponse à vos difficultés.

Vous pouvez demander la brochure!











LE NICHALLINE

L'UDAF de l'Aisne, soutient le micro crédit social personnel en réponse aux besoins des habitants du département

Ou'est-ce que c'est?

C'est un prêt bancaire pour les traditionnel est impossible ou concrétiser un projet de vie et pour qui l'accès au crédit particuliers qui souhaitent inadapté à leur situation.

Pour qui?

étudiant, retraité, chômeur, bénéficiaire Pour tous: couple, célibataire, les salarié aux revenus modestes. des minimas sociaux ou





Pour quel projet?

Pour financer un projet de vie :

- Professionnel: recherche d'emploi, formation professionnelle, bilan de compétence ...
- Autonomie : accès à un logement autonome, dépôt de garantie ...
- Personnel: mariage, permis de conduire, accès à la culture ...

Pour affronter un accident de la vie:

- brutale de ressources, déménagement Changement de situation familiale ou professionnelle: divorce, diminution
- Achat ou remplacement d'électroménager de première nécessité
- Frais liés à la santé, à des obsèques



Quel montant?

Crédit de 300 à 3000 €

Ouelle durée?

. De 6 mois à 36 mois

Ouels avantages?

- Sans frais de dossier,
- as de caution, pas de questionnaire médical, ni de frais de garantie,
 - Au taux du Livret A.
- Sans timbres fiscaux,
- Assurance décès: 0.70 € par mois pour 1000 € empruntés.

Le micro crédit n'est pas autorisé pour

Le rachat de la dette,

Le refinancement de crédits bancaires existants,

Le recouvrement de découverts

bancaires.

Aqui s'adresser?

L'UDAF de l'Aisne est agréée pour vous aider à présenter votre projet auprès de la Caisse d'Epargne. Un bénévole du Point d'Accueil Familial
Départemental de l'UDAF vous recevra et
vous proposera un Accompagnement.

16 Avenue Georges Clémenceau 02000LAON

Site Internet: www.udafo2.fr

Union Départementale des Associations Familiales de l'Aisne

MICRO CREDIT PERSONNEL

Un crédit

Un accompagnement

Action soutenue par

Parcours Confiance, le Crédit Coopératif et la Caisse des Dépôts et Consignations de la région Picardie







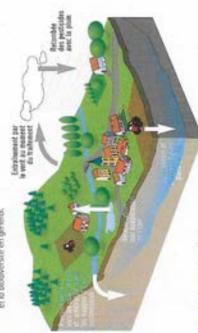
Les pesticides polluent l'eau, l'air et les sols

Utilisation des pesticides hagilise notre écosystème en:

diminuent la qualité de l'air.

continement la nappe phréatique, noire source d'eau pobbble.
 réduisant la fertité des sois, ce qui atteint la foure, la fore.

et la biodiversité en général



Une diffusion invisible

Seuts 10% des produits phytosanitaires arteignent leur oble. Le reste est disséminé dans Penvironnement, Savez-vous qu'une seule goutte de pesticides suffit à polluer plusieurs certaines de milieis de lètres d'eau?

Les risques pour notre sunté

On sait autourd'hu que toute la chaîne du vivant est touchée par la taxiché de cos produts. Cettle contamination passive bouleverse not ressources diffrientains er conduit à une occumulation de substances chémques dans l'organisme des animous, et dons les nôtres !





es pest

Pour jurdiner sans pesticides, nous vous conseillons quelques des abris à insecties, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toute aménagements, sources de multiples bénésces pour votre jardin

Paillage: 3 limite fortement le développement des herbes folles et l'évopocation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchés. des copeaux de bors, de la paille.

extracer les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très Desherbage: vous pouvez utiliser un couteau ou un sardoir pour efficace contre les plantes vivaces installées depuis longremps.

Tonte : tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus

ces herbes sont indispensables pour la biodiversité et savoureuses dans résistant à la sécheresse. Vous pouvez laissur s'installer les pâquerettes Herbes: coquelicats, pissentits, arties, boundahe, camamille. les pissenits... qui régalerant les abelles butmouses.

Potager: vaus poavez alterner les cultures en éviront de plantes au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. vos plats cutimés.

Alersi, vous éviterez les maladies et les attaques d'insectes.

Fruitiers : choisissiz des variétés locales, souvent plus résistantes.



S BEEF www.strasbourg.eu Pour plus de conseils, riendez-vous sur

first gap to vite on to communicate observe on Uninforma-connected Paris — USDS Smithbourg Chick - OI 85 00 50 90

de nature

AU JARDIN ...et la ville change NOISSIM

La Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg se sont engagées en 2008 dans un programme irréversible d'abandon

La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc disterbage sont appliquées.



C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végéral dans la Ces méthodes douces et sélectives n'ouront pas les conséquences rodicales et destructions des pesticides. ville, et accepter la végétation spontanée

L'utilisation de produits chimiques est remplacée par une meilleure gestion du monde végétal

Pour abandonner les pesticides, les services de la Ville une véridable révolution culturelle! Faire de la mauvaise herbe une amie, réintroduire plus et de la Communauté urbaine sont en train d'occomplir

de nature en ville, tester les bechniques alternatives au désherbage chimique. le charitier est en cours et progresse de jour en jour.

ertags mécanique

C'est pourquoi il est essentiel d'expliquer la démarche de ropération zéro pesticides pour que chacun puisse y adhler, voire se l'approprier.





En paralèle à ces méthodes, les aménagements et les

inconvênients qui se précisent au 11 de leur utilisation.

protiques sont adaptées pour réduire au moximum

le désherbage : choix des plantes, mulching, poillage

Gestion différenciée : a chaque ace son type d'entretie

lardins d'onnement, jandins familioux, squanes, benges... au lieu de traiter tous ces espaces de la même manière, chocun béhélicie d'un tratiement porticules, suivant ses caractéristiques, son usage, sa l'équertation.

A Stresbourg, 6 types d'espoces ont été définis

- Espaces floroux (bacs, jardinières, suspensions)
- Espaces werts horticoles (parcs et jardins tradisonnels, abonds de monuments, de bôsments publics, d'égises...)
- Espaces verts urbains de casur de quantier (places et squares très fréquentés)
- Especies verts urbains interquartiers (promonades, berges...)
- Espaces verts extensits (espaces d'ospect naturei au champêrre) Espaces noturels écologiques (foune et fore à préserver)

Survant le type d'espoce, la fréquence et la nature de l'entretien changent : Infquence d'arrosape, utilisation de Nettisants, type de taile, type de tonte. Par exemple, on protique un décherbage minutions et réguler dans un espace floral pour des rasons esthérques on loise sur place un arbre mort dans un espace écologique de façon à favoriser la micro-faune.

AU JARDIN

Sur le territoire de la CUS. 3 types d'espaces ont été définis

- Les pieds d'orbres d'alignement
 - Les voies communautaines
- Certains équipements sportifs

Les voies communeutiones sont maintenant brossées, les pieds d'orbres sont soit recouverts d'écorces d'orbre soit végétails és Les herbes folles y sont bolérées.

Grâce à ces nouvelles pratiques, la quantité de produits phytosanitoires utilisée sur le territoire de la CUS a été divisée par six en un an.



Changeons notre regard sur la ville

n'est pos synonyme d'un mouvais entretien. C'est simplement le signe d'une gestion déférente de l'espace, où de nouvelles métnodes de





HUMOUR

A l'époque où nous vivons il est important de connaître le sens des mots......

Le Petit Robert 2016 est enfin arrivé voici quelques extraits

- Etre au bout du rouleau : Situation très peu confortable, surtout quand on est aux toilettes.
- Facebook : Le seul endroit où tu parles à un mur sans être ridicule.
- Oui- Oui : Fils illégitime de Sissi.
- GPS: Seule femme que les hommes écoutent pour trouver leur chemin.
- Autobus: Véhicule qui roule deux fois plus vite quand on court après que quand on est assis dedans.
- Taser: Instrument utilisé afin de mieux faire passer le courant entre la police et la jeunesse.
- Mozart : Célèbre compositeur que l'on écoute le plus souvent dans les pizzerias car on sent bien que mozzarella.
- Sudoku : Qui a le nord en face.
- Porte-clefs: Invention très pratique qui permet de perdre toutes ses clefs d'un coup au lieu de les perdre une par une.
- Etat : Système mafieux le mieux organisé de tous les temps.
- Cravate : Accessoire servant à indiquer la direction du cerveau de l'homme.
- Maison Blanche: Actuellement Barack noire.
- Le coiffeur : Seul endroit où les Bleus peuvent espérer une coupe.
- Voiture : Invention ingénieuse, permettant de contenir 110 chevaux dans le moteur et un âne au volant.
- Titeuf : Ce qui sort de la TitePoule.
- Orteil : Appendice servant à détecter les coins de portes.
- Egalité des sexes : Nouveau concept créé par les hommes pour ne plus payer le restaurant.
- Monter un meuble Ikea: Expression moderne signifiant "passer un week-end de merde".
- Suppositoire: Invention qui restera dans les annales.
- Je me suis fait un bleu : Expression couramment utilisée par Zahia.
- "Oui chérie" : Gain de temps.

<u>AIDE-MEMOIRE</u>

Services Publics

Gendarmerie	03.23.66.80.17.
Hôpital	
Appel aux malades	
S.A.M.UPompiers	15.
Sous-Préfecture	03.23.06.61.11.
Sécurité Sociale	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt)	
Trésorerie de Le Catelet (mardi et jeudi après-midi)	
Météorologie Nationale	
Horloge Parlante	36.99.
Centre anti-poison	08.25.81.28.22.
A Commence	
A Lempire	
Mairie	09.60.40.33.32.
Services Médicaux	
Médecins	
Dr. BASQUIN à Honnecourt	
Dr. BRASSART à Epehy	
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt	
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux	
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux	
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt	
Dr. LAUWERIER à Honnecourt.	
Dr. LENGLET à Epehy	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy	
Dr. ROUSSEAU à Nauroy	
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile	03.23.06.16.77.
Pharmacies	
HAUDIQUET à Walincourt	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet	
MARCUS à Villers-Outréaux.	
FRANCOIS à Beaurevoir	
VVIII VVIII VVIII VIII VIII VIII VIII	
Soins Infirmiers	
Centre de soins (Vendhuile)	
Madame JAMINON (Epehy)	
Madame RICHE (Roisel)	
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel)	
Mademoiselle Jessica POIZOT (Hargicourt)	06.77.90.24.86.
Madame Sylvie TABARY RENAUX (Le Ronssoy)	06.11.12.92.43
Ambulances	
DUFLOT (Roisel)	02 22 96 61 29
HARDELIN (Le Catelet)	
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt)	
alvan.	
S.I.V.O.M.	
Aide-Ménagères	
Soins à Domicile	
Kiné Lisa di Sila di	
Jean& Florence HERBET à Beaurevoir	
François CHAMBELLAN à Roisel	
Dontistos	
Dentistes Pierre CRONIER à Roisel	02.22.06.04.22
Coralie BOULONGNE à Nauroy	
,	

Félicitations



à

ANGÉLINA FRAZIER

PASSAGE EN 6èMe au Collège Josquin des Près à Beaurevoir